

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Foussemagne-l-ambition-d-une-politique>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°60 > **Foussemagne : l'ambition d'une politique énergétique municipale**

22 mai 2014

Foussemagne : l'ambition d'une politique énergétique municipale

La commune de Foussemagne, située dans le Territoire de Belfort et comptant moins de 1000 habitants, met en place depuis plusieurs années une politique énergétique fondée sur les économies d'énergie et les renouvelables. À l'initiative de cette politique, son ex-maire Louis Massias a lancé en parallèle une nouvelle aventure, la coopérative énergétique solidaire ERCISOL.

La logique de cette action municipale : miser sur les économies d'énergie et développer localement des unités de production d'énergie citoyennes, proches des utilisateurs et respectueuses de l'environnement, pour contribuer à la nécessaire transition énergétique globale.

L'action municipale à Foussemagne

En 2004, Foussemagne est la première commune de Franche-Comté à octroyer des aides aux habitants lorsqu'ils s'équipent en énergie renouvelable (chauffage bois, eau chaude solaire, chauffage solaire, photovoltaïque, géothermie). Les économies d'énergie passent d'abord par une meilleure isolation et une sensibilisation aux économies et apprendre à consommer autrement.

De 2005 à 2011, la commune a procédé à toute une série d'opérations relatives à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables. En 2005, la vieille chaudière au fioul de la mairie est remplacée par une chaufferie à granulés-bois de 60 kW, qui chauffe le secrétariat de mairie, la salle du conseil municipal, les archives, la salle des associations et trois logements.

En 2006, Foussemagne souscrit avec EDF un contrat de fourniture d'électricité 100% d'origine renouvelable pour la Maison des Arches (salle commune et médiathèque). En 2007, la commune, profitant de l'extension de l'école, installe une chaudière à plaquettes de bois de 80 kW avec réseau de chaleur. Cette chaudière chauffe le groupe scolaire de 1000 m² (maternelle et élémentaire) et l'atelier municipal.

Foussemagne renforce l'isolation de l'école maternelle construite en 1992 et en remplace les convecteurs électriques par un chauffage central alimenté par la chaudière au bois. Elle récupère

également l'eau de pluie pour les sanitaires de l'école dans une citerne de 20 m³ et installe un chauffe-eau solaire.

En 2009, la commune installe une centrale photovoltaïque d'une puissance de 32 kWc sur le toit du groupe scolaire qui fournira plus de 30 000 kWh/an d'électricité revendus à EDF. Cette installation permet d'éviter le rejet de 4700 kg de CO₂ par an.

En 2010, la commune installe une centrale photovoltaïque d'une puissance de 18 kWc sur le toit de la Maison des Arches qui fournit plus de 14000 kWh/an d'électricité revendus à EDF. L'installation permet d'éviter le rejet de 2200 kg de CO₂ par an.

Autre initiative cette année-là, en février, la commune met en place sept horloges astronomiques contrôlant l'éclairage public et permettant de le couper entre 23h30 et 5h30 dans tout le village. Cette décision fait économiser annuellement environ 40000 kWh d'électricité (soit 50% d'énergie en moins et 3000 € économisés) et éviter l'émission de 6450 kg de CO₂ par an pour un investissement de l'ordre de 4000 € amorti au bout d'un an et demi.

En 2011, la part du photovoltaïque a alors couvert 53 % des besoins électriques totaux de la commune, éclairage public compris.

En 2011, pour tenir compte des nouvelles contraintes environnementales, le conseil municipal a décidé que tous les propriétaires de logements achevés avant 1989 et ayant réalisé des travaux pour les économies d'énergie (isolation, installation d'équipements éligibles au crédit d'impôt) seront exonérés à 100 % pendant 5 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Grâce aux bénéfices des deux centrales photovoltaïques (23 135 € en 2011), la commune a remplacé 62 luminaires de rue énergivores par des luminaires économes en énergie. L'économie prévue sur la facture électrique est de 53 %.

Louis Massias a quitté son mandat de maire en juin 2012, mais le travail continue pour l'équipe municipale. Dans les tuyaux de l'équipe : le futur musée dans l'ancienne synagogue sera chauffé par géothermie verticale, une petite éolienne sera installée à proximité du groupe scolaire et avec les bénéfices des centrales photovoltaïques, il sera procédé au remplacement de tous les lampadaires de rue restants par des luminaires économes en énergie.

Ainsi, Fosse-magne a déjà atteint l'objectif qu'avait fixé le Grenelle de l'environnement de parvenir à 23 % d'énergies renouvelables... en 2020 ! La commune n'utilise plus d'énergie fossile pour le chauffage de locaux communaux. Autre fierté des élus, la commune compte plus de 30 % de logements sociaux.

Pour le traitement et la déshydratation des boues de la station d'épuration de Montreux-Château, la communauté de communes décide de construire une serre solaire de 50 x 12m. Elle produit ainsi 60 tonnes de matière sèche par an en divisant par 5,6 le volume de ces boues, sans odeurs. Les coûts de transport sont ainsi diminués d'autant et les boues sont destinées à l'épandage agricole.

La communauté de communes a également remplacé le chauffage au fioul de son siège par un chauffage géothermique vertical. Deux forages ont été exécutés à une profondeur de 11 et 17 m (nappe phréatique). C'est donc désormais une pompe à chaleur eau/eau d'une puissance de 5,29 kW (27 kW restitués) qui chauffe les locaux. Elle sert aussi pour l'eau chaude sanitaire et la chaudière fioul est conservée en tant que chauffage d'appoint.

ERCISOL, la coopérative citoyenne

Désormais, Louis Massias consacre principalement son engagement à la coopérative solidaire

ERCISOL (Énergies Renouvelables Citoyennes et SOLidaires), une société de production d'énergies d'origine renouvelable en chaleur et énergie électrique, initiée avec des amis. La société a été créée fin 2010 avec 35 membres fondateurs. Cette société a un fonctionnement coopératif avec "1 personne = 1 voix" quelle que soit sa participation au capital. Le président et les membres du comité de gestion sont élus pour 3 ans renouvelables ; leurs fonctions sont bénévoles.

Le capital est variable et à ce jour il est constitué de 105 associés ; ce qui permet à toute personne intéressée par la production d'énergies renouvelables de se porter candidat pour entrer au capital. Les associés sont des personnes résidant sur tout le territoire national. L'avantage est de pouvoir réaliser des projets dans toutes les régions parce que nous pourrions toujours compter sur la proximité de l'un de nous.

La force de la société réside aussi dans cet esprit de solidarité qui permet de mobiliser rapidement des fonds sous forme d'avance pour financer si nécessaire des acquisitions urgentes. ERCISOL a aussi obtenu l'agrément "entreprise solidaire" délivré par la Préfecture de Belfort. Ce qui permet de récolter de l'épargne salariale des entreprises qui ont obligation de placer une partie dans une entreprise solidaire. Le but est aussi de se passer le plus possible des banques. Le pouvoir économique doit revenir aux citoyens en privilégiant les productions locales.

Pour ERCISOL, chaque projet important fait l'objet de la création d'une filiale auquel doit pouvoir participer la population locale, ERCISOL gardant la gouvernance. Aujourd'hui, ERCISOL exploite déjà une centrale photovoltaïque de 95 kWc à Ebersheim (67) qui produit 110 000 kWh/an. ERCISOL a aussi fait l'acquisition d'une autre centrale hydraulique de 200 kW à Moyenmoutier dans les Vosges. La production potentielle est d'un million de kWh/an. Elle a déjà créé deux emplois tout en faisant travailler les artisans locaux.

D'autres projets sont dans les tuyaux de la coopérative. À ce jour, les projets en voie de concrétisation sont :

- la construction d'une centrale hydraulique de 400 kW dans les Vosges (88) avec le soutien de la Préfecture.
- l'acquisition et la rénovation d'une centrale hydraulique de 150 kW en Isère (38).
- la construction d'une centrale hydraulique de 160 kW dans un ancien moulin, propriété de la commune de Nérac (47).
- la construction d'ombrières de 100 kWc permettant de couvrir 56 places de parking dans une zone industrielle dans le Territoire de Belfort (90).

L'ensemble de ces réalisations permettra de produire plus de 4 500 000 kWh/an et d'alimenter en électricité (hors chauffage) l'équivalent de 1500 foyers. Mais ERCISOL ne compte pas s'arrêter là ; l'objectif est de devenir un producteur d'énergie d'origine renouvelable important et créateur d'emplois.

Alain Fousseret

Plus d'infos :

www.fousseemagne.com

www.ercisol.com